

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 795, Alphonse-Desjardins, le **jeudi 25 août deux mille onze à 19 h 30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
M. Serge Côté, Administrateur  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur  
M. Mario Fortier, Administrateur  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

**SONT ABSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
Mme Janet Jones, Administratrice  
M. Michel Turner, Administrateur

**- ORDRE DU JOUR -**

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

**- RÉSOLUTION 2011-121 -**

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi, 25 août 2011 soit adopté en retirant le point no 11- comptes payables et en ajoutant au point no 12- points divers les sujets suivants :

12.1.- Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offres concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageur en transport adapté.

12.2.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation

12.3.- Nomination d'un contrôleur-répartiteur à temps partiel sur une base contractuelle au service de l'exploitation

**Adoptée.-**

**2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du vendredi 22 juillet 2011**

**- RÉSOLUTION 2011-122 -**

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du vendredi 22 juillet 2011 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**3. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le 12 août 2011**

**- RÉSOLUTION 2011- 123-**

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le vendredi 12 août 2011 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**4. - Félicitations à tout le personnel affecté au service de navette mise en place dans le cadre des activités Célébrations Lévis 2011 les 28, 29 et 30 juillet 2011 et Festivent**

**- RÉSOLUTION 2011 -124-**

**CONSIDÉRANT :** que dans le cadre des évènements entourant la programmation des festivités de Célébrations Lévis 2011, la Société de transport de Lévis a procédé à la mise en place d'un service de navette les 28, 29 et 30 juillet 2011 afin d'assurer les déplacements de la population de la Ville de Lévis et des visiteurs qui ce sont déplacés pour célébrer le 375<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Seigneurie de Lauzon ;

**CONSIDÉRANT :** que l'envergure de la foule attendue au cours de trois (3) soirs de festivités posait un défi sans précédent à l'équipe de la Société de transport de Lévis ;

**CONSIDÉRANT :** les commentaires élogieux recueillis et entendus de la part des festivaliers et de nos partenaires ;

**CONSIDÉRANT :** que cette réussite est le fruit du professionnalisme, de l'engagement et des efforts déployés par les chauffeurs d'autobus, les membres du service à la clientèle et du service de l'entretien ainsi que ceux des directions de l'exploitation et de la planification et du développement et du transport adapté;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adresse à tout le personnel des services concernés de la Société de transport de Lévis leurs sincères félicitations et remerciements pour la qualité des services offerts à la population lors de cet évènement mémorable.

**Adoptée.-**

**5.- Nomination d'une coordonnatrice au service de marketing et du développement des affaires**

**- RÉSOLUTION 2011 -125 -**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 2011- 111 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une coordonnatrice au service de marketing et du développement des affaires;

**CONSIDÉRANT** les démarches réalisées et la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la nomination de madame Natasha Messier au poste de coordonnatrice au service de marketing et du développement des affaires de la Société de transport de Lévis selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et non-syndiqué.

**QUE** cette embauche soit effective à compter du lundi 1<sup>er</sup> aout 2011.

**Adoptée.-**

**6.- Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services professionnels en communication**

**RÉSOLUTION 2011-126 -**

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2011-114 autorisant la Direction générale à procéder, conformément à la politique d'acquisition de biens et services, à un appel d'offres sur invitation visant le recrutement d'une firme de professionnels pour la fourniture de service en communication;

**CONSIDÉRANT :** que conformément à cette politique, trois (3) firmes ont été invitées à déposer une proposition;

**CONSIDÉRANT :** que l'ouverture des soumissions s'est tenue au 421 rue Dorimène Desjardins le mercredi 10 août 2011 à 16h30;

**CONSIDÉRANT :** que les trois (3) firmes invitées ont déposé une proposition jugée conforme au devis;

**CONSIDÉRANT :** que la firme SM5 Communication (Lévis) a présenté une soumission conforme au prix le plus bas;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adjuge un contrat pour des services professionnels en communication à la firme SM5 Communication de Lévis afin de planifier, élaborer et livrer des actions de communication-marketing au sein d'un plan devant couvrir la période du 29 août 2011 au 31 août 2012 pour un montant de quatre-vingt cinq milles huit cents dollars 85 800 \$ (taxes en sus).

**Adoptée.-**

**7.- 7.- Adjudication d'un contrat pour la réalisation des travaux d'agrandissement du Centre d'opération de la STLévis**

**RÉSOLUTION 2011-127-**

**CONSIDÉRANT :** que l'exécution des travaux d'agrandissement du Centre d'opérations de la STLévis implique un appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT :** que la STLévis a fait appel au Service des approvisionnements de la Ville de Lévis pour assurer la conformité des procédures à suivre dans le processus d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT :** qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission à la date d'ouverture des soumissions, le 27 juillet 2011;

**CONSIDÉRANT :** que les coûts soumissionnés pour la réalisation des travaux par la firme soumissionnaire, soit 9 547 000 \$, sont inférieurs aux coûts estimés, soit 10 299 192 \$, et taxes en sus (représentant un écart de 752 192 \$);

**CONSIDÉRANT :** que la firme Beauvais et Verret inc. a présenté une soumission qui s'avère être conforme aux exigences qui sont définies dans le document d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par monsieur Serge Côté  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adjuge un contrat de 9 547 000\$ à la firme Beauvais et Verret inc. pour l'exécution des travaux d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis dès la réception par la Direction générale de la Société de transport de Lévis des approbations requises auprès du ministre des Transports du Québec confirmant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes(PAGTCP) ainsi que celle du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire confirmant l'adoption du règlement d'emprunt numéro 95,3.

**Adoptée.-**

**8.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)**

**RÉSOLUTION 2011-128-**

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat ***pour le transport des écoliers des institutions de la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2011-2012*** .

**QUE** pour l'année 2011-2012, la Commission scolaire des Navigateurs garantit l'achat de cinq mille (5000) titres de transport.

**Adoptée.-**

**9.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)**

**RÉSOLUTION 2011-129-**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par monsieur Serge Côté  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour ***le transport de 303 écoliers de l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2011-2012.***

**Adoptée.-**

**10.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Collège de Lévis**

**RÉSOLUTION 2011-130-**

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Serge Côté  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour ***le transport de 216 écoliers de l'institution privée : Collège de Lévis*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2011-2012.***

**Adoptée.-**

**11.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Marcelle-Mallet**

**RÉSOLUTION 2011-131-**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par madame Marjorie Guay  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour **le transport de 112 écoliers de l'institution privée : Marcelle-Mallet** à intégrer au réseau de transport en commun **pour l'année 2011-2012.**

**Adoptée.-**

**12.1- Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offres concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageur en transport adapté.**

**RÉSOLUTION 2011-132-**

**CONSIDÉRANT :** QUE les sociétés de transport de Lévis, Outaouais, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières, sont en voie de faire l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et information voyageur en transport adapté afin d'améliorer leurs performances et la qualité de leur service;

**CONSIDÉRANT :** QUE la Société de transport de Lévis désire se faire accompagner d'une équipe d'experts pour le suivi de la démarche en matière de systèmes de transport intelligents ;

**CONSIDÉRANT :** QU'en vertu de l'article 89 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport de Lévis désire mandater la Société de transport de Sherbrooke (ci-après



désignée « ST Sherbrooke » pour entreprendre, au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la ST Sherbrooke et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin d'octroyer au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage un mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offres concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageur en transport adapté;

**CONSIDÉRANT :** QUE les Sociétés de transport de l'Outaouais, Saguenay, Trois-Rivières, et Lévis souhaitent mandater la Société de Transport de Sherbrooke pour procéder à l'appel d'offres pour le consortium formé des cinq (5) sociétés;

**CONSIDÉRANT :** QUE les critères d'évaluation des offres doivent permettre de retenir la proposition représentant la meilleure capacité à réaliser le mandat;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Natalie Plante  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**QUE** ce Conseil approuve les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres comme suivants :

Présentation de l'offre	5 points
Compréhension du mandat	10 points
Plan de travail et méthodologie proposée	20 points

Expérience du soumissionnaire en gestion de projets et intégration de systèmes	30 points
Expertise technologique du soumissionnaire	30 points
Capacité de relève	5 points
TOTAL	100 points

**QUE** ce Conseil mandate la ST Sherbrooke à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la ST Sherbrooke et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder par appel d'offres pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offres concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageur en transport adapté ;

**QUE** ce Conseil mandate la ST Sherbrooke pour :

- octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offres concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs en transport adapté ;
- signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la ST Sherbrooke tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

**QUE** cette résolution abroge la résolution 2011-087.

**Adoptée.-**

## **12.2- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation**

### **- RÉSOLUTION 2011-133-**

**CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Lévis déploiera à compter du 29 août 2011, la seconde phase de son nouveau réseau avec une majoration importante de son service sur le territoire de Lévis ;

**CONSIDÉRANT** que depuis le 1er juillet 2011, les services de transport collectif et adapté de la Société de transport de Lévis sont offerts sur une période de 365 jours à la population Lévisienne ;

**CONSIDÉRANT** les besoins du service de l'exploitation afin de mieux contrôler la qualité et la fiabilité du réseau;

**CONSIDÉRANT** les absences qui ont lieu au cours de l'année en raison des vacances, des congés fériés, de la formation et des autres absences motivées qui nécessitent un remplacement du personnel superviseur-répartiteur ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

**Que** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une personne au poste de contrôleur-répartiteur (trice) à temps contrat sur une base contractuelle au service de l'exploitation selon les conditions prévues pour le personnel-cadre non syndiqué.

**Adoptée.-**

### **12.3.- Nomination d'un contrôleur-répartiteur à temps partiel sur une base contractuelle au service de l'exploitation**

- **RÉSOLUTION 2011-134** -

**CONSIDÉRANT** la résolution no 2011- 105 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un (e) contrôleur-répartiteur à temps partiel sur une base contractuelle au service de l'exploitation

**CONSIDÉRANT** les résultats du processus de recrutement et les recommandations du service de l'exploitation à la Direction générale ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la nomination de monsieur Kévin Loignon au poste de contrôleur-répartiteur à temps partiel sur une base contractuelle au service de l'exploitation de la Société de transport de Lévis selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et non-syndiqué.

**QUE** cette embauche soit effective à compter du 29 août 2011.

**Adoptée.-**

**13. - Période de questions**

**14. - Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2011 -135-**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.